



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal de la séance exceptionnelle du mercredi 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, pour une séance exceptionnelle, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

Étaient présents : Sylvie OUTURQUIN, David ROLAND, Laurence FERRERO, Thomas JULIEN, Jean-Marc GROSSMANN, Frédéric COMAT, Isabelle TORDEUX, Audrey GADA, Éric BOITTIN et Lorraine KOTEWICZ.

Absent excusé : Bernard LESAVRE.

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du mardi 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents.

1- Retrait de la délibération 18/2026

Le Maire explique que dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture a rappelé que le conseil municipal a désigné 3 délégués titulaires pour le SIVOM Val de Saône Mousse alors qu'il n'en fallait que 2.

De ce fait, la Préfecture a demandé que la délibération 18/2026, du 20 mars 2026, soit retirée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à retirer ladite délibération,

2- Élection des délégués du SIVOM Val de Saône Mousse

Suivant le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L 5212-7 fixant le mode des Délégués aux Syndicats Intercommunaux, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués du SIVOM Val de Saône dont le siège est à Senozan.

Ont été élus au premier tour par 10 voix chacun :

- Délégués titulaires :

- Sylvie OUTURQUIN
- David ROLAND

- Délégués suppléants :

- Jean-Marc GROSSMANN
- Thomas JULIEN

Le Maire
Sylvie OUTURQUIN



Le Secrétaire,
Jean-Marc GROSSMANN